

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Dossier n°8

CHAPITRE 8 : **Intégration et solidarité**

Notions programme : Solidarité mécanique/organique, cohésion sociale.

Acquis de première : socialisation, capital social, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux. »

Programme:

« Après avoir présenté l'évolution des formes de solidarité selon Durkheim, on montrera que les liens nouveaux liés à la complémentarité des fonctions sociales n'ont pas fait pour autant disparaître ceux qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes. On traitera plus particulièrement de l'évolution du rôle des instances d'intégration (famille, école, travail, État) dans les sociétés contemporaines et on se demandera si cette évolution ne remet pas en cause l'intégration sociale.

Introduction : lien social et intégration

a) La thèse Durkheimienne

b) L'individualisme et ses formes

1. Une fragilisation du lien social ?

1.1 Crise du salariat et chômage : des facteurs d'anomie

1.1.1 Le travail une instance de socialisation menacée par les mutations du salariat

1.1.2 Les effets déstructurants économiquement et socialement du chômage

1.2 Une transformation et un éclatement de certaines formes familiales

2 Une recomposition du lien social favorable aux individus plus qu'une crise de l'intégration

2.1 Des formes différentes de rapport à l'emploi et au travail

2.2 De nouveaux liens sociaux dans les familles ?

2.3 L'Etat providence comme mode d'intégration ?

Introduction : lien social et intégration : la thèse Durkheimienne

□ Document 1 Intégration et exclusion : quelles définitions ?

Pour les sociologues, l'exclusion correspond au processus de mise à l'écart de la société d'un individu ou d'un groupe, de telle sorte que le ou les individus concernés occupent dorénavant une position considérée comme extérieure (et pas seulement inférieure) vis-à-vis des autres individus. Il s'agit cependant d'un terme peu usité par les sociologues classiques qui, à l'image de F. Tönnies (1855-1936) ou E. Durkheim (1858-1917), ont mis l'accent sur son contraire, l'intégration sociale. Celle-ci traduit un processus par lequel un individu devient membre d'un groupe ou d'une collectivité ce qui lui permet de construire son identité en intériorisant les normes sociales de ce groupe et d'acquérir un statut en participant à ses activités sociales. Le concept d'intégration recouvre deux sens complémentaires :

- il renvoie tout d'abord à la société prise dans son ensemble. Une société est intégrée lorsqu'elle est caractérisée par une forte cohésion sociale, c'est-à-dire qu'il existe des rapports d'interdépendance qui conduisent à unir les membres de la société : la cohésion sociale est ce qui permet de « faire société », de constituer une « société de semblables » selon l'expression reprise par R. Castel. A l'inverse, une société peu intégrée devient anomique au sens de E. Durkheim lorsque l'intensité des liens sociaux se relâche ce qui peut conduire à de la désorganisation sociale. C'est dans cette optique que certains auteurs évoquent aujourd'hui une crise du lien social se manifestant par une exclusion croissante.

- Le concept d'intégration s'applique par ailleurs aux individus. On parle ainsi de l'intégration des immigrés ou de l'intégration scolaire des handicapés. Dans ce cadre, le terme d'exclusion peut être mobilisé pour rendre compte de la situation d'un groupe social particulier ou de certains individus (les immigrés clandestins par exemple).

A. Beitone, C. Dollo, G. Gervasoni, C. Rodrigues. *Sciences Sociales*. Sirey, Coll. « Aide mémoire », 2009.

a) La thèse Durkheimienne

□ Document 2 Aux origines du lien social : solidarité mécanique et solidarité organique

La première [sorte de solidarité] ne peut être forte que dans la mesure où les idées et les tendances communes à tous les membres de la société dépassent en nombre et en intensité celles qui appartiennent personnellement à chacun d'eux. Elle est d'autant plus énergique que cet excédent est plus considérable. Or, ce qui fait notre personnalité, c'est ce que chacun de nous a de propre et de caractéristique, ce qui le distingue des autres. Cette solidarité ne peut donc s'accroître qu'en raison inverse de la personnalité. Il y a dans chacune de nos consciences, avons-nous dit, deux consciences : l'une, qui nous est commune avec notre groupe tout entier, qui, par conséquent, n'est pas nous-mêmes, mais la société vivant et agissant en nous ; l'autre qui ne représente au contraire que nous dans ce qui fait de nous un individu. La solidarité qui dérive des ressemblances est à son *maximum* quand la conscience collective recouvre exactement notre conscience totale et coïncide de tous points avec elle : mais, à ce moment, notre individualité est nulle [...] Au moment où cette solidarité exerce son action, notre personnalité s'évanouit, peut-on dire, par définition ; car nous ne sommes plus nous-mêmes, mais l'être collectif.

Les molécules sociales qui ne seraient cohérentes que de cette seule manière ne pourraient donc se mouvoir avec ensemble que dans la mesure où elles n'ont pas de mouvements propres, comme font les molécules des corps inorganiques. C'est pourquoi nous proposons d'appeler mécanique cette espèce de solidarité. Ce mot ne signifie pas qu'elle soit produite par des moyens mécaniques et artificiellement. Nous ne la nommons ainsi que par analogie avec la cohésion qui unit entre eux les éléments des corps bruts, par opposition à celle qui fait l'unité des corps vivants. Ce qui achève de justifier cette dénomination, c'est que le lien qui unit ainsi l'individu à la société est tout à fait analogue à celui qui rattache la chose à la personne. La conscience individuelle, considérée sous cet aspect, est une simple dépendance du type collectif et en suit tous les mouvements, comme l'objet possédé suit ceux que lui imprime son propriétaire. Dans les sociétés où cette solidarité est très développée, l'individu ne s'appartient pas, nous le verrons plus loin ; c'est littéralement une chose dont dispose la société. [...]

Il en est tout autrement de la solidarité que produit la division du travail. Tandis que la précédente implique que les individus se ressemblent, celle-ci suppose qu'ils diffèrent les uns des autres. La première n'est possible que dans la mesure où la personnalité individuelle est absorbée dans la personnalité collective ; la seconde n'est possible que si chacun a une sphère d'action qui lui est propre, par conséquent une personnalité. Il faut donc que la conscience collective laisse découverte une partie de la conscience individuelle, pour que s'y établissent ces fonctions spéciales qu'elle ne peut pas réglementer ; et plus cette région est étendue, plus est forte la cohésion qui résulte de cette solidarité. En effet, d'une part, chacun dépend plus étroitement de la société que le travail est divisé, et, d'autre part, l'activité de chacun est plus personnelle qu'elle est spécialisée. Sans doute, si circonscrite qu'elle soit, n'est elle jamais complètement originale ; même dans l'exercice de notre profession, nous nous conformons à des usages, à des pratiques qui nous sont communes avec toute notre corporation. Mais, même dans ce cas, le joug que nous subissons est autrement moins lourd que quand la société tout entière pèse sur nous, et il laisse bien plus de place au libre jeu de notre initiative. Ici donc, l'individualité du tout s'accroît en même temps que celle des parties ; la société devient plus capable de se mouvoir avec ensemble, en même temps que chacun de ses éléments a plus de mouvements propres. Cette solidarité ressemble à celle que l'on observe chez les animaux supérieurs. Chaque organe, en effet, y a sa physionomie spéciale, son autonomie, et pourtant l'unité de l'organisme est d'autant plus grande que cette individualisation des parties est plus marquée. En raison de cette analogie, nous nous proposons d'appeler organique la solidarité qui est due à la division du travail.

E. Durkheim, *De la division du travail social*, PUF, 1893.

□ Document 3 Montée de l'individualisme et transformation du lien social : la longue marche vers la modernité

La conscience commune [...] progresse moins que les consciences individuelles ; en tout cas, elle devient plus faible et plus vague dans son ensemble. Le type collectif perd de son relief, les formes en sont plus abstraites et plus indéfinies. Sans doute, si cette décadence était, comme on est souvent porté à le croire, un produit original de notre civilisation la plus récente et un événement unique dans l'histoire des sociétés, on pourrait se demander si elle sera durable ; mais, en réalité, elle se poursuit d'une manière ininterrompue depuis les temps les plus lointains. C'est ce que nous nous sommes attaché à démontrer. L'individualisme, la libre pensée ne datent ni de nos jours, ni de 1789, ni de la Réforme, ni de la scolastique, ni de la chute du polythéisme gréco-latin ou des théocraties orientales. C'est un phénomène qui ne commence nulle part, mais qui se développe, sans s'arrêter, tout le long de l'histoire. Assurément, ce développement n'est pas rectiligne. [...] Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que la conscience commune soit menacée de disparaître totalement. Seulement, elle consiste de plus en plus en des manières de penser et de sentir très générales et très indéterminées, qui laissent la place libre à une multitude croissante de dissidences individuelles. Il y a bien un endroit où elle s'est affermie et précisée, c'est celui par où elle regarde l'individu. À mesure que toutes les autres croyances et toutes les autres pratiques prennent un caractère de moins en moins religieux, l'individu devient l'objet d'une sorte de religion. Nous avons pour la dignité de la personne un culte qui, comme tout culte fort, a déjà ses superstitions. C'est donc bien, si l'on veut, une foi commune ; mais, d'abord, elle n'est possible que par la ruine des autres, et par conséquent ne saurait produire les mêmes effets que cette multitude de croyances éteintes. Il n'y a pas compensation. De plus, si elle est commune en tant qu'elle est partagée par la communauté, elle est individuelle par son objet. Si elle tourne toutes les volontés vers une même fin, cette fin n'est pas sociale. Elle a donc une situation tout à fait exceptionnelle dans la conscience collective. C'est bien de la société qu'elle tire tout ce qu'elle a de force, mais ce n'est pas à la société qu'elle nous attache : c'est à nous-mêmes. Par conséquent, elle ne constitue pas un lien social véritable. C'est pourquoi on a pu justement reprocher aux théoriciens, qui ont fait de ce sentiment la base exclusive de leur doctrine morale, de dissoudre la société. Nous pouvons donc conclure en disant que tous les liens sociaux qui résultent de la similitude se détendent progressivement.

À elle seule, cette loi suffit déjà à montrer toute la grandeur du rôle de la division du travail. En effet, puisque la solidarité mécanique va en s'affaiblissant, il faut ou que la vie proprement sociale diminue, ou qu'une autre solidarité vienne peu à peu se substituer à celle qui s'en va. [...] La conscience collective [...] [et] celle des individus [...] varient en sens inverse l'un [e] de l'autre. Cependant, [...] plus on s'avance, plus les sociétés ont un profond sentiment d'elles-mêmes et de leur unité. Il faut donc bien qu'il y ait quelque autre lien social qui produise ce résultat ; or, il ne peut pas y en avoir d'autre que celui qui dérive de la division du travail. [...] La solidarité sociale tend à devenir

exclusivement organique. C'est la division du travail qui, de plus en plus, remplit le rôle que remplissait autrefois la conscience commune.

Emile Durkheim, *De la division du travail social* (1893), © PUF, 1991.

Questions :

1. Qu'est ce que le lien social ?
2. Qu'est ce que l'intégration sociale ?
3. Qu'est ce que l'exclusion sociale ?
4. Qu'est ce que l'anomie pour Durkheim ?
5. Qu'est ce que la solidarité organique et la solidarité mécanique ? Comment peut on les caractériser ?
6. Quelles sont les conséquences sur le lien social de la division sociale du travail ?
7. Qu'est ce que la modernité ?

b) L'individualisme et ses formes

□ Document 4 Individualisme universaliste, individualisme particulariste

Dans son ouvrage *Les uns avec les autres, quand l'individualisme crée du lien* (2004), **F. de Singly** montre que si les sociétés modernes sont bien caractérisées par une montée de l'individualisme sociologique, celui-ci ne conduit pas au repli sur soi et à l'isolement. Au contraire, la place centrale accordée à l'individu permet de nouer de nouvelles formes de relations sociales fondées sur des liens électifs. Plus récemment, dans *L'individualisme est un humanisme*, F. de Singly reprend la distinction entre deux formes d'individualisme. D'une part, un **individualisme universaliste** qui se rattache à la tradition des Lumières et qui met l'accent sur la citoyenneté et l'humanisme et, d'autre part un **individualisme particulariste**, caractéristique de la seconde modernité qui met l'accent sur les relations interindividuelles et sur une logique de compétition.

On peut résumer son analyse à l'aide du tableau suivant :

	Première modernité Du XIXe siècle aux années 1960		Seconde modernité Des années 1960 à nos jours	
Caractéristiques :	Identité statutaire Individualisme abstrait (universaliste)		Identité personnelle Individualisme concret (particulariste)	
	Individualisme citoyen	Individualisme humaniste	Individualisme relationnel	Individualisme compétitif
Exemples :	Individu raisonnable Participation politique Civisme	Action humanitaire Action caritative	Amour Amitié	Concurrence Compétition scolaire Compétition sportive
Dérives possibles :	Démocratie formelle « Cens caché » Ethnocentrisme	Sous estimation des enjeux politiques	Repli sur la sphère privée Individualisme par excès	Inégalités Exclusion Individualisme par défaut

Il y a donc aujourd'hui tension entre les deux individualismes. On revendique l'égalité des droits politique et on refuse les discriminations (individualisme abstrait) et on demande à être reconnu dans ses spécificités religieuses, dans son orientation sexuelle, etc. Par exemple lorsque les couples homosexuels revendiquent un droit au mariage ou à l'homoparentalité, ils se réclament d'un universalisme (les mêmes droits pour tous) dont l'application serait la reconnaissance de leur différence.

A. Beitone, C. Dollo, G. Gervasoni, C. Rodrigues. *Sciences Sociales*. Sirey, « Aide mémoire » 2009.

Questions :

8. En quoi l'individualisme universaliste se distingue-t-il de l'individualisme particulariste ?
9. Expliquez en quoi il existe une tension entre les deux types d'individualisme

1. Une fragilisation du lien social

1.1 Crise du salariat et chômage : des facteurs d'anomie

1.1.1 Le travail une instance de socialisation menacée par les mutations du salariat

Document 5 Société industrielle et lien social : entreprise, syndicats et salariat

Un certain nombre de travaux historico-sociologiques ont bien montré comment l'on était passé, au long du XIX^{ème} siècle, d'une intégration « communautaire », fondée sur la proximité (familiale, domestique au sens large, géographique) à de nouveaux regroupements organisés autour de lieux artificiels (la fabrique, le magasin, le bureau l'entreprise, bref, le lieu de travail totalement distinct des autres lieux) ; et comment, de ce fait, une partie des fonctions d'apprentissage, de socialisation et de constitution des identités avait été peu à peu prise en charge par la sphère du travail.

On peut, sans crainte de trop simplifier, dire que le travail s'est constitué, au XIX^{ème} siècle, en champ d'intégration à un triple niveau, ou en faisant participer les individus à trois types de « systèmes de coappartenance » : l'entreprise, le syndicat, le salariat. Le XIX^{ème} siècle voit se diffuser à grande échelle un mode particulier d'organisation du travail et de la main-d'œuvre (celle-là se trouvant concentrée dans des lieux particuliers – la fabrique ou l'usine – où les travailleurs sont regroupés), même si subsistent tout au long du siècle des formes d'organisation du travail plus traditionnelles (travail à domicile, compagnonnage, multi-activité, liens divers des indépendants avec les répartiteurs de travail, etc.). Unis dans un même lieu, contre un même pouvoir, dans un système autonome de répartition des tâches, les travailleurs sont évidemment fondés à se considérer comme un collectif, qui acquerra d'ailleurs une reconnaissance progressive à travers le droit du travail.

Peu à peu, le collectif des salariés dans l'entreprise sera institutionnalisé par le biais d'instances multiples (délégués du personnel, comités d'entreprise, délégués syndicaux, etc.). A l'entreprise – comme lieu concret où des individus travaillent ensemble, sont liés par les mêmes intérêts et sont constitués, en fait et en droit, comme collectif – s'ajoute un autre type de lien : l'appartenance syndicale ou plus généralement à des associations, ou à des regroupements par le biais desquels s'est exprimé le mouvement ouvrier. Même s'il a fallu attendre 1864¹ pour que le délit de coalition soit supprimé, et 1884 pour que la liberté syndicale soit reconnue, les formes d'association, de regroupement et de constitution d'intérêts communs aux ouvriers étaient nombreuses dès avant. Il y a eu là, à l'évidence, un lien extrêmement fort entre les ouvriers. Si ce lien est plus lâche, moins générateur de sociabilité immédiate (comme l'est la sociabilité de proximité produite par le fait de travailler ensemble), il s'agissait bien d'une forme d'identification très forte (...). Dès lors, le XX^{ème} siècle a bien été le siècle de l'emploi : dès que l'individu en a un, une place lui est assignée (donc reconnue) tant dans l'entreprise que dans un ample système de droits, de garanties collectives, de protections, de statuts, mais également dans la fonction générale qui incombe à la nation - la production de biens et de services - dont la traduction concrète est la comptabilité nationale.

D. Méda, « Le déclin du travail ». *Sciences Humaines*, H.S. n°13, mai - juin 1996.

Document 6 L'effritement de la société salariale

Le diagnostic que l'on pouvait porter sur l'état de la société salariale était, du moins jusqu'à ces toutes dernières années, celui de son effritement. En pesant le sens des mots, effritement signifie exactement que la structure de ce type de société se maintient (ou se maintenait) alors que son système de régulation se fragilise. On aurait sans doute pu commencer à faire ce constat à partir du milieu des années soixante-dix, lorsque l'on se met à parler de la « crise ». Mais il devient plus manifeste à partir du début des années quatre-vingt, après l'échec de la relance de type keynésien tentée par le premier gouvernement socialiste. C'est une conséquence majeure de la priorité qui commence

¹ Loi Emile Ollivier du 25 mai 1864 autorisant le droit de grève.

à être donnée aux impératifs de la rentabilité économique et à l'apologie de l'entreprise pensée comme la seule source de la richesse sociale. Les droits et les protections du travail sont dès lors perçus comme des obstacles à l'impératif catégorique de la compétitivité. En 1983, Yvon Gattaz déclare, devant l'assemblée générale du CNPF : « 1983 sera l'année de la lutte pour la flexibilité. » Et il précise : « L'année de la lutte contre les contraintes introduites par la législation au cours des "trente glorieuses". » La flexibilité doit se conquérir contre les « avantages acquis », comme on dit. Mais ces avantages acquis sont, de l'aveu même du haut responsable patronal, des droits acquis, c'est-à-dire certains droits du travail et certaines protections sociales « introduites par la législation ». Le début des années quatre-vingt marque effectivement le moment où s'affirme ce choix d'une politique économique d'inspiration néolibérale dont l'audience dépasse largement les milieux patronaux puisque le socialisme de gouvernement s'y rallie. Les premières conséquences de ces orientations ne sont pourtant pas le démantèlement complet de la société salariale mais, précisément, cet effritement qui se caractérise par l'apparition de nouveaux risques rendant le rapport au travail aléatoire. Risque chômage bien sûr, mais aussi risques qui proviennent de la prolifération des contrats de travail « atypiques », à durée limitée, à temps partiel, d'intérim, etc. Le chômage de masse et la précarisation des relations de travail qui s'aggravent l'un et l'autre au cours de la décennie suivante, parce qu'ils s'entretiennent l'un l'autre, sont les deux grandes manifestations d'une déstabilisation profonde des régulations de la société salariale. Ce diagnostic n'a pas été accepté sans réticences parce que l'attente d'une « reprise » a entretenu longtemps l'espérance de pouvoir revenir au statu quo ante. Mais au fil des années il est devenu de plus en plus clair que, pour un nombre croissant de travailleurs, la relation d'emploi cessait d'être le socle stable à partir duquel pouvait se nourrir le projet de construire une carrière, de maîtriser les aléas de l'avenir et de juguler l'insécurité sociale. En ce qui me concerne, j'ai systématisé ce diagnostic en 1995 à partir d'une base documentaire qui couvrait les premières années de la décennie, jusqu'en 1993-1994¹.

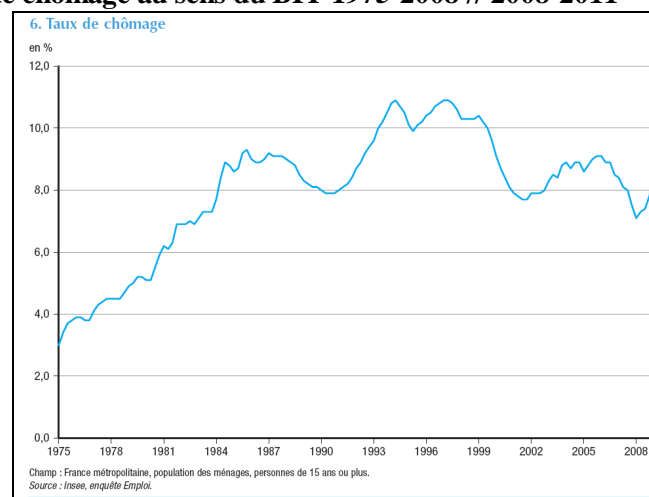
R. Castel. « Centralité du travail et cohésion sociale », in *Le monde du travail*, **J. Kergoat** (sous la dir.), la Découverte, texte à l'appui, 1998.

Questions :

10. Comment le travail crée-t-il du lien social ?
11. Comment le salariat a-t-il participé au lien social ?
12. Comment le travail peut-il participer au bonheur ?
13. Quelle relation peut-on établir entre travail et participation associative ?
14. Quelles transformations en matière d'emploi et de travail connaissons-nous depuis le milieu des années 80 ?
15. Quelles peuvent donc être les conséquences sociales de ces mutations ?

1.1.1.2 Les effets déstructurants économiquement et socialement du chômage

Document 7 Taux de chômage au sens du BIT 1975-2008 // 2008-2011



¹ R. Castel. *Les métamorphoses de la question sociale*. Fayard, 1995.

Rapides, note conjoncture INSEE, décembre 2011

□ Document 8 L'épreuve du chômage : un phénomène multiforme

La construction de typologie des manières de vivre le chômage devient ensuite, à partir de la fin des années soixante-dix, une constante des recherches sociologiques. Exemple de cette démarche est le travail de D. Schnapper, consacré à l'« épreuve du chômage » (1994). Trois dimensions constitutives de cette expérience sont distinguées. 1/ L'aptitude à adopter des activités de substitution et l'investissement dans un statut alternatif à celui de chômeur (retraité, étudiant, artiste...) représentent le cœur de la première dimension : le chômage sera vécu d'autant moins négativement que l'individu peut mettre en place des activités définies sur le mode de la vocation. 2/ La deuxième dimension est l'intensité et la forme de la sociabilité : plus le chômeur est intégré à des réseaux sociaux indépendants de son activité professionnelle, moins le chômage sera difficile à supporter. 3/ Enfin, l'intégration familiale constitue un soutien à la crise de statut qu'est le chômage, tandis que les difficultés familiales aggravent cette crise de statut. Les combinaisons entre ces trois dimensions dessinent trois types de chômage : le « chômage total », le « chômage inversé », et le « chômage différé ».

Dans la forme du « chômage total », le chômage signifie la perte du statut social procuré par l'emploi précédent, le repli sur soi, la rupture des solidarités antérieures. Les sentiments qui sont exprimés de façon récurrente par les chômeurs qui se rattachent à ce type sont la déchéance, l'humiliation, l'ennui généralisé, le vide de l'existence, la peur de l'avenir. La figure du chômage total trace ainsi un monde frappé par la marginalisation sociale et la désocialisation.

L'aversion à l'égard du travail régulier, routinier, exécuté sous la dépendance d'une hiérarchie est au principe d'une inversion du sens du chômage. S'investir dans des activités pour soi, s'engager dans des passions délaissées jusque-là, se livrer à des pratiques artistiques, adopter un rythme de vie d'étudiant, constituent autant de variantes de l'investissement du temps dégagé par le chômage. Le « chômage inversé » s'enracine ainsi dans un système de valeurs où le travail salarié et contraint a une place seconde par rapport aux occupations qui procurent à l'individu plaisir et réalisation de soi.

Dans l'expérience du « chômage différé », la recherche d'emploi constitue une occupation à temps plein, un équivalent à l'activité exercée dans le cadre de l'emploi. Les modalités d'occupation du temps du chômage sont nombreuses : démarches de recherche d'emploi, participation à des stages pour perfectionner ses compétences, engagement dans des activités pour accroître ses connaissances du marché du travail, etc., mais toutes visent à augmenter ses atouts pour l'obtention d'un emploi. Ces activités permettent de résister à la dévalorisation sociale, et de maintenir, en dépit de la privation d'emploi, un statut d'actif.

D. Demazière. *La sociologie du chômage.* La Découverte, Repères, 2005.

□ Document 9 Le chômage : un processus d'exclusion

Des recherches empiriques, éparses mais récentes, convergent pour souligner la place centrale du travail dans les aspirations des chômeurs et la définition de leurs identités. Si l'observation de la génération née en 1960 indique que « plus que jamais l'identité sociale passe par l'identité professionnelle », même pour les jeunes chômeurs en voie de marginalisation, « l'obtention d'un emploi stable reste la norme commune », et « il est plus que jamais fallacieux de parler d'une désaffection massive des jeunes à l'égard du travail »¹. Du côté des bénéficiaires des systèmes d'assistance sociale, on constate une « forte demande d'emploi de la part des exclus du marché du travail » et on observe que nombre d'allocataires du RMI adoptent des stratégies de mise à distance des travailleurs sociaux, parce qu'ils veulent échapper au statut d'assisté, et aspirent à un « véritable emploi », ni stage formation ni emploi provisoire. Ces enquêtes montrent que le travail est au centre des processus de « reconnaissance par autrui », constitue une socialisation secondaire des individus et demeure producteur d'identité (...).

Pour autant, la diversité des vécus du chômage n'est pas le fruit du hasard, et D. Schnapper avance que chaque type de chômage constitue l'expérience privilégiée de certaines catégories sociales. Le chômage total est massivement vécu par les « travailleurs manuels » : leur attachement au travail les expose à une grave crise de statut et les empêche

¹ L'auteur cite ici des textes de sociologues écrits consécutivement à des enquêtes auprès de population de chômeurs.

d'adopter un statut de substitution ou de développer des réseaux relationnels indépendants de leur travail. En revanche, les « jeunes travailleurs non manuels » parviennent à inverser l'expérience du chômage, en s'investissant dans des activités liées au statut d'étudiant, ou de création artistique, et en développant des relations sociales indépendantes de l'activité professionnelle. Enfin, ce sont surtout des « cadres ou des jeunes contremaîtres ou techniciens en mobilité ascendante » qui vivent la condition de chômeur de manière différée, en multipliant les activités, de formation, de recherche d'emploi et de loisirs, et en luttant ainsi contre la déprofessionnalisation et la désocialisation.

Toutefois, au sein de chacun de ces groupes, « l'âge, le niveau culturel, le rapport entre les besoins financiers et le revenu familial aggravent la crise de statut ou, éventuellement, rendent positive l'épreuve du chômage ». On ne peut pas parler d'un vécu du chômage par les femmes, par les ouvriers, par les jeunes, par les ruraux, par les célibataires, etc. L'expérience du chômage dépend de la combinaison complexe de variables hétérogènes : la position dans le cycle de vie, la position dans la structure sociale, la position dans une trajectoire sociale, les anticipations subjectives d'avenir, les réseaux relationnels, les statuts sociaux objectivement possibles. Le chômage n'est pas un événement qui aplanirait les différences sociales et les socialisations antérieures : « Non seulement les chômeurs continuent à vivre des conditions sociales et à appartenir à des groupes sociaux différents, en sorte qu'on retrouve dans la manière de traverser l'épreuve du chômage les inégalités de la situation de travail, mais le chômage constitue, plus encore qu'un révélateur, une condition sociale différemment utilisée et vécue par les différents groupes sociaux ».

D. Demazière. *La sociologie du chômage.* La Découverte, Repères, 2005.

Questions :

16. Comment a évolué le chômage ?
17. Quelles sont les caractéristiques des chômeurs ?
18. Construisez un tableau présentant les trois types de chômages évoqués; exprimez-en leurs caractéristiques et illustrez chacun d'eux avec un exemple de votre choix.
19. Comment le chômage influence la construction des identités ?
20. Les chômeurs ont-ils encore des liens sociaux ?

1.2 Une transformation et un éclatement de certaines formes familiales

Document 10 Une pluralité de normes familiales

Les transformations de la famille depuis les années 1960 en France sont connues. Elles peuvent être résumées en six points :

1. La diminution du nombre des mariages et des remariages, et l'augmentation des unions libres (ou de la cohabitation) ;
2. L'augmentation des divorces, des séparations ;
3. l'augmentation des familles monoparentales (un ménage d'un parent et d'un ou plusieurs enfants), des familles composées ou recomposées (un ménage constitué par un couple dont l'un des conjoints au moins a un passé matrimonial et la garde d'un de ses enfants) ;
4. La diminution du nombre des naissances ;
5. L'augmentation du nombre des naissances hors mariage ;
6. L'augmentation du travail salarié des femmes, notamment des mères, et, par voie de conséquence, des couples où les deux conjoints ont une activité professionnelle.

Ce constat n'est contesté par personne. Le mariage n'est plus une institution qui, à la fois, marque le début d'une vie commune et la protège. La vie conjugale est devenue instable, ou, plus exactement, sa fragilité a changé de sens par rapport à d'autres époques. Désormais ce sont les acteurs sociaux qui décident de se séparer, ce n'est plus la mort qui défait les couples (mortalité des mères à la naissance d'un de leurs enfants; mortalité des pères notamment lors d'accidents du travail). La période contemporaine est caractérisée par une plus grande maîtrise du destin individuel et familial, pour deux raisons qui se renforcent : un système de valeurs qui approuvent cette autonomie, dévalorisant l'héritage matériel et symbolique [...], et des conditions objectives qui autorisent plus facilement cette maîtrise (notamment la contraception). Les techniques modernes de contrôle des naissances ne créent pas en soi un moindre désir d'enfants – comme les résistances aux politiques de population dans les pays en voie de développement peuvent le démontrer – mais elles accroissent encore plus l'adhésion à cette valeur d'autonomie.

F. de Singly. *Sociologie de la famille contemporaine*, coll. 128, Nathan, 1993.

Questions :

21. A partir des documents et d'un dictionnaire de sociologie, définissez les termes suivants : union libre, famille monoparentale, famille recomposée.

22. Montrez en quoi on assiste à une diversification des modèles familiaux.

2 Une recomposition du lien social favorable aux individus plus qu'une crise de l'intégration

2.1 Des formes différentes de rapport à l'emploi et au travail

Document 11 Intégration par le travail et cumul de handicaps : l'analyse de S. Paugam

Puisque le rapport au travail et le rapport à l'emploi constituent deux dimensions distinctes de l'intégration professionnelle, aussi fondamentale l'une que l'autre, on a défini le type idéal de l'intégration professionnelle comme la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi. La première condition est remplie lorsque les salariés disent qu'ils éprouvent des satisfactions au travail, et la seconde, lorsque l'emploi qu'ils exercent est suffisamment stable pour leur permettre de planifier leur avenir et d'être protégés face aux aléas de la vie. Ce type idéal, qualifié d'intégration assurée, a permis de distinguer [...] trois types de déviations : l'intégration incertaine (satisfaction au travail et instabilité de l'emploi), l'intégration laborieuse (insatisfaction au travail et stabilité de l'emploi) et l'intégration disqualifiante (insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi). [...] Une faible intégration professionnelle risque de conduire à une faible intégration au système social dans son ensemble. Plus l'individu est intégré dans la sphère professionnelle, plus il a de chances d'être reconnu pour sa contribution à l'activité productive et valorisé dans la société, plus il a de chances également de jouir d'une sécurité face à l'avenir. Ces conditions sont favorables à son engagement dans l'action collective, à son épanouissement familial et à sa participation régulière aux affaires de la Cité. Lorsque l'individu ne peut bénéficier de ces conditions et doit affronter la précarité professionnelle, il risque de connaître également des difficultés dans les autres sphères de l'intégration.

On a pu vérifier que l'intégration assurée est celle qui a plus de chances de permettre aux salariés [...] d'avoir de bonnes relations de couple, mais aussi de bonnes relations avec leurs enfants et avec les membres de leur famille. [...] La difficulté de trouver un équilibre entre la vie professionnelle et l'éducation des enfants est plus forte pour les femmes lorsque leur emploi est précaire, car elles doivent faire face à une instabilité permanente, ce qui peut remettre en question l'accomplissement de leur rôle parental. [...] [Pour] les salariés proches de l'intégration disqualifiante, [...] la probabilité [...] d'avoir de bonnes relations de couple, de bonnes relations avec leurs enfants et avec les membres de leur famille est, chaque fois, plus faible que pour les autres salariés. Ces résultats confirment, par conséquent, les liens qui unissent l'intégration professionnelle et l'intégration familiale lorsque l'intégration dans une sphère est menacée, au point de disqualifier l'individu, des menaces pèsent également sur l'intégration dans l'autre. La disqualification professionnelle renforce le risque de disqualification conjugale, le risque de disqualification parentale et le risque de disqualification familiale. Enfin, les salariés proches de ce type [...] sont les plus nombreux à s'abstenir de voter.

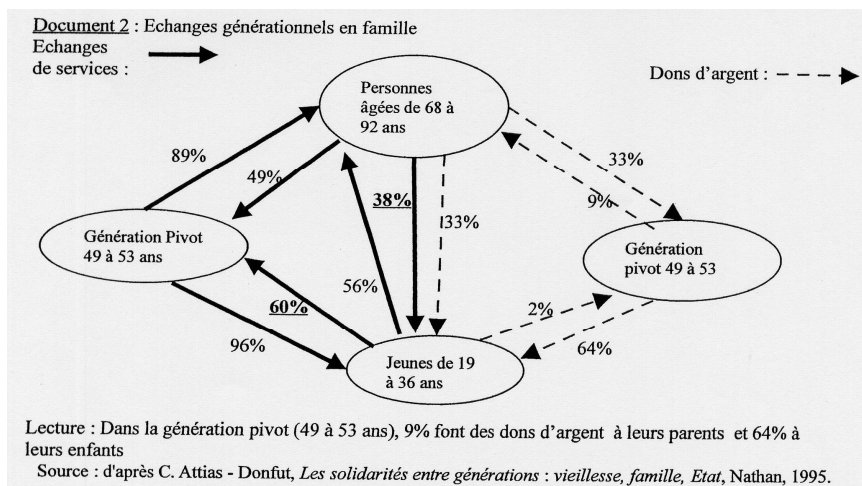
S. Paugam, « Dans quel sens peut-on parler de disqualification sociale des salariés ? ». Communication aux huitièmes Journées de sociologie du travail, « Marchés du travail et différenciations sociales », LEST, Aix-en-Provence, 21-22-23 juin

Questions :

23. Quelle est la typologie des formes d'intégration face au travail que propose Paugam ?

2.2 De nouveaux liens sociaux dans les familles ?

Document 12 De nouveaux échanges intergénérationnels



□ Document 13 Individualisme et fidélité conjugale

La fidélité conjugale demeure la pierre angulaire du couple. Elle est même de plus en plus valorisée : de 1981 à 1999, le pourcentage de ceux qui la jugent « importante » est passé de 72 à 81, et ceux qui jugent une aventure extraconjugale « injustifiable » passent de 51 % à 60 %. Le mouvement est particulièrement marqué chez les jeunes : chez les 18-26 ans, l'importance de la fidélité passe de 50 % à 85 % et la condamnation d'aventures extraconjugales, de 37 % à 60 %. Les différences entre générations, qui étaient très marquées, tendent à s'amoinrir, les jeunes d'aujourd'hui étant plus attachés à la fidélité que les générations post-soixante-huitardes ne l'étaient. Plus le couple devient fragile, plus il est valorisé, et cette valorisation extrême contribue à privilégier la « pureté » de la relation conjugale exclusive qui fragilise encore plus le couple. Dépourvue de cette pureté, la relation perd toute raison d'être et la rupture se justifie, pour ne pas dire s'impose, les enfants n'étant qu'une considération secondaire.

H. Mendras. *La France que je vois*. Autrement, 2002.

□ Document 14 Les nouveaux liens familiaux selon François De Singly

Dans le changement de monde que nous vivons, qu'est-ce qui, pour vous, s'est définitivement dissous ?

François de Singly : Dans une société traditionnelle, on se définit dans un rapport de filiation : on est d'abord fils et filles de. La filiation constitue ainsi l'axe central de la transmission. Ce sont des sociétés patrimoniales, où l'on hérite à la fois de biens matériels et d'une culture. Or, pour construire des individus libres, indépendants et autonomes, il faut d'abord défaire des liens. L'inquiétude d'une société moderne est donc normale, pourtant elle valorise aussi la « désappartenance », puisqu'elle favorise la création de liens électifs, que l'on choisit. Rappelons que toute l'histoire des démocraties fonctionne autour du choix, de l'élection : on élit ses représentants bien sûr, mais on choisit également son partenaire affectif. Il est donc clair que ce qui s'est dissous, c'est l'évidence de la transmission. D'où la déstabilisation de l'image du père, la remise en cause du savoir, qui doit avant tout donner du sens à la construction de son identité, et bien entendu, la remise en question du passé. Mais attention, ce n'est pas un rejet. Les individus demandent à choisir leur passé en fonction de leur propre histoire, avec les périodes qui leur plaisent le plus. C'est donc une transmission très travaillée, où l'héritier pense qu'il a le droit de décider de son héritage, et du type de passé qu'il veut conserver.

Vous dites que les ados revendiquent aujourd'hui une culture nomade, multiple, changeante. Comment les aider à structurer leur propre identité ? Et comment arriver à être stable intérieurement et mobile extérieurement ?

F. S. : La mobilité est inhérente à la modernité, mais on peut structurer son identité malgré tout. Les parents l'ont bien compris. Leurs enfants apprennent cette identité fluide parce qu'elle leur est nécessaire. L'improvisation, l'adaptation, sont des conséquences positives pour leur autonomie. Le jeune, mobile, doit prendre de la distance avec

ses parents, pour apprendre à se déplacer, à circuler entre des pratiques – sport, musique par exemple – qui peuvent être morcelées, mais qui doivent avoir une cohérence entre elles pour le structurer. Si je m'éloigne de mes parents, sans avoir rien à faire, là je suis d'accord, ce n'est pas structurant. La mobilité est positive et constitutive d'une autonomie, si elle permet de naviguer entre les contraintes et de créer progressivement son monde. Un monde structuré, qui leur servira plus tard professionnellement, car la société du travail a aussi changé.

Enfin, quel serait le lien idéal, dans la société de demain, en évitant les pièges du communautarisme ou de l'individualisme ? F. S. : Le piège, c'est de penser qu'il n'existe qu'une seule sorte de lien, avec une appartenance dominante et non choisie. C'est une réponse anti-moderne, même si, on peut avoir du plaisir à se regrouper au sein d'une communauté choisie. Il faut continuer à développer un lien, qui ne ressemble ni à de l'isolement, ni au communautarisme. Le grand rituel, de nos jours, devrait finalement être la confirmation permanente de ses choix, à chaque fête par exemple. « Oui, je réaccepte de me redéfinir membre de cette famille ». C'est la même chose pour le savoir. Il ne faut pas arrêter la transmission du savoir, mais simplement accepter pour nous, transmetteurs, que ce savoir ne sera pas forcément accepté éternellement. Il faut faire des propositions de savoir commun à l'école, savoir commun ne voulant pas dire culture commune. C'est une erreur qui peut enfermer. L'école doit produire du savoir, mais qui n'est qu'un certain nombre d'offres, tout comme les familles doivent continuer à proposer un certain nombre d'offres de valeurs, mais en acceptant que les nouveaux individus établissent leurs propres bilans, écrivent leur propre testament. Les éducateurs doivent décider de ce qui est à transmettre, mais en étant conscients que ce ne sera pas nécessairement reçu. Ni atomisation, ni communautarisme. Voilà la réponse. Le communautarisme, cela peut être rassurant. Mais il ne faut jamais l'oublier, notre société doit produire avant tout des individus libres et indépendants, dans le respect des autres. Il faut réhabiliter l'autonomie pour ne pas faire des individus tellement structurés, qu'ils expriment une volonté collective avant une volonté personnelle. Cela ne peut plus passer. Aujourd'hui, le message des enfants aux parents serait plutôt « *mon monde ce n'est pas forcément le vôtre, mais mon monde, il est structuré* ».

Propos recueillis par Sylvie Bocquet, Nouvel Observateur, 2010

Questions :

24. Quels sont les échanges réalisés au sein de la famille ?
25. Quelles mutations constate-t-on dans ces circulations d'argent et de services ?
26. Pourquoi selon H. Mendras, la fidélité conjugale est-elle considérée comme de plus en plus importante ?
27. Avec François de Singly peut-on dire que le lien familial diminue ou se dissout ?

2.3 L'Etat providence comme mode d'intégration ?

Document 15 Etat-providence et individualisme : comment penser le lien social ?

Il existe (...) une contradiction (...) profonde dans le fonctionnement de l'Etat social des années de croissance. La prise de conscience en est plus récente : sans doute fallait-il que la situation commence à se dégrader pour que l'ensemble de ses prérequis se donnent à voir. D'une part, les interventions de l'Etat social ont des effets homogénéisateurs puissants. Gestion nécessairement catégorielle des bénéficiaires de services, qui arase les particularités individuelles. Ainsi, « l'ayant droit » est membre d'un collectif abstrait, rattaché à une entité juridico-administrative dont il est un élément interchangeable. Ce mode de fonctionnement des services publics est bien connu et a alimenté de longue date les critiques du caractère « bureaucratique » ou « technocratique » de la gestion du social. Mais son corrélat paradoxal l'était moins, à savoir que ce fonctionnement produit en même temps des effets individualisants redoutables. Les bénéficiaires des services sont d'un même mouvement homogénéisés, encadrés par des catégories juridico-administratives, et coupés de leur appartenance concrète à des collectifs réels. L'Etat providence classique, en même temps qu'il procède du compromis de classe produit des effets d'individualisme formidables. Quand on procure aux individus ce parachute extraordinaire qu'est l'assurance (...), on les autorise, dans toutes les situations de l'existence, à s'affranchir de toutes les communautés, de toutes les appartenances possibles, à commencer par les solidarités élémentaires de voisinage; s'il y a la Sécurité sociale, je n'ai pas besoin de mon voisin de palier pour m'aider. L'Etat providence est un puissant facteur d'individualisme.

L'État social est au cœur d'une société d'individus, mais la relation qu'il entretient avec l'individualisme est double. Les protections sociales se sont inscrites, on l'a vu, dans les failles de la sociabilité primaire et dans les lacunes de la protection rapprochée. Elles répondaient aux risques qu'il y a à être un individu dans une société dont le développement de l'industrialisation et de l'urbanisation fragilisait les solidarités de proximité. Les pouvoirs publics recréent de la protection et du lien, mais sur un tout autre registre que celui de l'appartenance à des communautés concrètes. En établissant des régulations générales et en fondant des droits objectifs, l'État social creuse encore la distance par rapport aux groupes d'appartenance qui, à la limite, n'ont plus de raison d'être pour assurer les protections. Par exemple l'assurance obligatoire est bien la mise en œuvre d'une certaine solidarité, et signe l'appartenance à un collectif. Mais par la manière dont elle est instrumentalisée, cette façon de « faire société » n'exige que des investissements personnels très limités et une responsabilisation minimale (payer ses cotisations, qui sont d'ailleurs prélevées automatiquement, éventuellement élire des délégués à la gestion des « caisses » dont le fonctionnement est opaque à tout le monde...). Il en va de même de l'ensemble des protections sociales. L'intervention de l'État permet aux individus de conjurer les risques d'anomie qui, Durkheim l'avait bien vu, sont inscrits dans le développement des sociétés industrielles. Mais pour ce faire, ils ont pour interlocuteur principal, et à la limite unique, l'État et ses appareils. La vulnérabilité conjurée de l'individu se trouve ainsi reconduite sur un autre plan. L'État devient son principal support et sa principale protection, mais cette relation reste celle qui unit un individu à un collectif abstrait. Est-il possible, demande Jürgen Habermas¹, « de produire des nouvelles formes de vie avec des moyens juridico-bureaucratiques » ? La recette, si elle existe, n'a pas encore été trouvée.

R. Castel. *Les métamorphoses de la question sociales.* Fayard 1995.

Questions :

28. Quel type de lien social promeut l'État Providence ?
29. Quels sont les avantages de ce type de lien ?
30. Quelles sont les difficultés de cette intégration réalisée par l'État Providence ?

¹ Philosophe et sociologue allemand contemporain.

FICHE D'AIDE A LA REVISION DU CHAPITRE 5

Concepts principaux à savoir définir et utiliser	Problématiques et débats	Outils statistiques Fiches méthodes
<p>individualisme, individualisme particulariste individualisme universaliste</p> <p>intégration instances d'intégration solidarité mécanique solidarité organique cohésion sociale exclusion pauvreté</p> <p>travail intégration assurée intégration incertaine intégration laborieuse intégration disqualifiante famille divorce célibat familles monoparentales familles recomposées familles homo-parentales</p> <p>: socialisation, capital social, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux. »</p>	<p>Savoir définir : le lien social et l'intégration.</p> <p>Connaître la thèse de Durkheim sur les évolutions des formes de solidarité.</p> <p>Connaître le débat autour des évolutions historiques de l'individualisme et de ses effets.</p> <p>Connaître le rôle socialisateur et intégrateur de quelques institutions.</p> <p>Savoir décrire les effets possibles de la crise de certaines institutions sur le lien social</p>	